

Élections Européennes - Présidence des bureaux de vote

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous signale également que je vais faire circuler parmi vous une petite note concernant la présidence des bureaux de vote pour le 18 juin. Les bureaux de vote étant ouverts de 8 heures à 22 heures, je vous demande de bien vouloir noter si vous acceptez de présider l'un de ces 54 bureaux.

Ils ne seront pas dédoublés parce que nous aurons plus de temps et peut-être hélas moins d'électeurs. Au cours de cette séance, je vous invite donc à noter vos intentions sur ce document.

Dont acte.